

**STRATECO : DÉPRÉCIATION DE 87 MILLIONS \$  
EN RAISON DE LA DÉCISION DU MINISTRE DU MDDEFP DE NE PAS ÉMETTRE  
LE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE PROJET MATOUSH**

**Boucherville, QC, le 15 mai 2013** – Ressources Strateco inc (« Strateco ») a dû déprécier un montant de 87 241 070 \$, en date du 31 mars 2013, à la suite de la décision du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (« MDDEFP »), monsieur Yves-François Blanchet, de ne pas émettre de certificat d'autorisation pour le projet uranifère Matoush avant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE ») n'ait rendu son rapport sur la filière uranifère au Québec.

L'impossibilité pour Strateco d'aller de l'avant avec le programme d'exploration souterraine du projet Matoush, l'absence d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation prévues au cours de l'année prochaine de même que l'incertitude entourant la filière uranifère au Québec ont obligé Strateco à déprécier plus de 87 millions de dollars. Cette importante somme d'argent représente toutes les propriétés uranifères du projet Matoush, les frais reportés d'exploration et d'évaluation ainsi que les immobilisations associées au projet.

Ces dépréciations ont entraîné un renversement du passif d'impôts différés, au 31 mars 2013, et un recouvrement d'impôts différés correspondant à la même période de trois mois, totalisant 11 038 464 \$.

La perte nette pour la période de trois mois, se terminant le 31 mars 2013, a été de 77 225 437 \$, soit 0,46 \$ par action, comparativement à une perte nette de 1 098 907 \$, soit 0,01 \$, pour la même période, au 31 mars 2012.

D'autre part, la série de mesures instituées par Strateco, le 22 avril 2013, destinées à faire valoir ses droits et protéger ceux de ses actionnaires, suivent leur cours. Rappelons que Strateco a mis en demeure le ministre du MDDEFP pour des dommages et intérêts équivalant à un montant initial de 16 000 000 \$.

Strateco entend exercer ses droits pour toutes réclamations futures s'il advenait que les délais indus dont elle est victime se poursuivent et entraînent la perte irrémédiable du projet Matoush. Dans de telles circonstances, une somme additionnelle s'ajouterait à la réclamation. Celle-ci viserait alors à compenser la perte de la valeur du projet dans lequel Strateco avait investi plus de 123 000 000 \$, en date du 31 décembre 2012.

De plus, Strateco a demandé, le 22 avril 2013, à la Cour supérieure du Québec (« Cour ») d'émettre une ordonnance de sauvegarde afin d'ordonner au gouvernement de verser une somme variant de 420 000 \$ à près de 800 000 \$ le dernier jour de chaque mois à compter du 31 mai 2013, et ce, jusqu'au 30 septembre minimalement. L'audition pour l'ordonnance de sauvegarde est prévue à la mi-juin 2013.

Finalement, la requête en *mandamus*, modifiée par Strateco le 22 avril 2013, demande maintenant à la Cour d'ordonner l'émission du certificat d'autorisation pour le programme d'exploration souterraine du projet Matoush.

-30-

*Ce communiqué de presse renferme certains "énoncés prospectifs" qui comprennent des éléments de risque et d'incertitude et nul ne peut garantir que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts. Il s'ensuit que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés par de tels énoncés. Ces risques et incertitudes sont décrits dans le formulaire du rapport annuel déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec.*

Pour plus d'information, veuillez contacter :

**RESSOURCES STRATECO INC.**

Guy Hébert  
Président et chef de la direction  
[ghebert@strateco.ca](mailto:ghebert@strateco.ca)

Jean-Pierre Lachance  
Vice-président exécutif et exploration  
[jplachance@strateco.ca](mailto:jplachance@strateco.ca)

Tél. : 450.641.0775  
1.866.774.7722  
Fax : 450.641.1601  
[www.strateco.ca](http://www.strateco.ca)